

# Pada Blabla n° 44

15 juin 2019

## TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO – 10 <sup>e</sup> anniversaire de notre association le 12 octobre 2020. À réserver dans vos agendas ! .....	2
ON Y ÉTAIT .....	2
À la journée « pain-fruits » organisée à l'école Sainte-Famille de Saint-Péray (2 avril).....	2
À la 3 <sup>e</sup> édition de « Courir, marcher sur le 45 <sup>e</sup> parallèle » (2 juin) .....	3
À l'assemblée générale de l'APAJH (6 juin) .....	3
ON Y SERA.....	3
À une rencontre avec l'ARS de la Drôme avec nos partenaires de la plateforme pour l'emploi Passe A (19 juin) .	3
À la conférence « Particularités alimentaires chez les personnes TSA » (21 juin) .....	3
Au pique-nique de l'association (30 juin) .....	4
À la conférence « Autisme et sexualité » (14 octobre) .....	4
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE .....	4
Un algorithme d'aide au repérage de l'autisme va être mis à disposition des professionnels.....	4
Seuls 38% des élèves scolarisés dans le médico-social passent le diplôme national du brevet .....	5
La concertation sur le revenu universel consacre une mesure de protection pour l'AAH .....	7
DIVERS .....	10
Poème.....	10
Complément de libre choix de mode de garde (CMG) : le tiers payant va faciliter la vie des parents employeurs (information transmise par la CAF) .....	11
AGENDA.....	11
CONTACT .....	12

## ÉDITO – 10<sup>e</sup> anniversaire de notre association le 12 octobre 2020. À réserver dans vos agendas !

Le temps a passé si vite ... Voici que le samedi 12 octobre 2020, nous fêterons notre 10<sup>e</sup> anniversaire. Pour que cet événement rassemble le maximum d'adhérents, nous pensons organiser différents moments sur une journée, afin de permettre aux parents et aux adultes de pouvoir y participer. Nous avons quelques idées, mais qui restent sous forme de projets : café/croissants et échanges, état des lieux, témoignages et débats sur des questions liées à la scolarisation/formation, au répit pour les aidants, au travail, au logement et aux loisirs. Ce sera l'occasion pour nous de faire le point sur nos actions et de fixer des objectifs pour l'avenir. Nous le ferons en y associant nos partenaires institutionnels et en débattant des résultats actuels et des pistes de travail. Nous imaginons également de proposer une partie festive : apéritif, repas partagé et fête en musique.

Pour cette occasion, nous comptons sur vos propositions lors de nos différents contacts ou en nous adressant un mail à : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com)

Un an est un minimum pour préparer cet événement. Si vous souhaitez nous apporter vos idées en participant au groupe de préparation, vous êtes les bienvenus.

Durant les mois de juillet et d'août, il n'y aura pas de Pada Blabla. Nos permanences reprennent également en septembre.

En attendant vos idées, je vous souhaite un très bel été et à très bientôt.

Mireille Baraz, votre présidente

## ON Y ÉTAIT

### À la journée « pain-fruits » organisée à l'école Sainte-Famille de Saint-Péray (2 avril)

Le 2 avril, Jennifer Colazo, Jessica Salas, Nadège Crochon et Jeanne-Marie Minodier ont participé à la journée « pain-fruits » organisée par l'école Sainte-Famille de Saint-Péray. Elles ont partagé le repas (constitué de pain et de fruits) avec les enfants et les enseignantes, puis ont fait une intervention sur l'autisme. Des petits films ont été projetés et elles ont répondu aux questions posées. Les enfants ont été particulièrement attentifs et intéressés. Le bénéfice de la journée (les parents volontaires ont payé le repas de leur enfant au tarif habituel) a été reversé à PaDA. Merci pour cette initiative qui, au-delà de nous aider financièrement, participe à une meilleure connaissance vers tous les publics.

## À la 3<sup>e</sup> édition de « Courir, marcher sur le 45<sup>e</sup> parallèle » (2 juin)

Le dimanche 2 juin à Pont-de-l'Isère, 250 marcheurs (8, 14 ou 19 km) et autant de coureurs (adultes : 5 et 10,5 km, enfants : 1 et 2 km) ont participé à cette manifestation sportive dont les bénéficiaires seront reversés à PaDA. Nous y étions présentes avec un stand de l'association et avons rencontré différentes personnes intéressées ou concernées par l'autisme. Nous avons encouragé et applaudi les participants dont des adhérents de PaDA dans toutes les catégories (adultes, enfants, marche et course). Notre présidente a participé à la remise des prix et a pris la parole pour présenter PaDA et remercier le comité des fêtes et la municipalité de Pont-de-l'Isère, à l'initiative de cette belle manifestation. Une cérémonie de remise de chèque aura lieu en septembre ; ce sera l'occasion de retrouver une municipalité ainsi que des bénévoles investis. Merci à tous !

## À l'assemblée générale de l'APAJH (6 juin)

## ON Y SERA

À une rencontre avec l'ARS de la Drôme avec nos partenaires de la plateforme pour l'emploi Passe A (19 juin)

À la conférence « Particularités alimentaires chez les personnes TSA » (21 juin)



 **Kiwanis**  
VALENCE PAYS, ROVALTAIN

 VILLE DE  
**VALENCE**

Conférence le 21 juin de 18h30 à 20h30  
à la Maison pour Tous du Petit  
Charran de Valence

**Particularités alimentaires chez  
les personnes TSA** (trouble du spectre  
autistique)

Présentée par **Sophie BRUNEL-  
AIGON**, Orthophoniste

La conférence est gratuite sur inscription avant le 17 juin à :  
[secrtaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secrtaire.planeteautisme@gmail.com)

 **Planète  
autisme**

Planète Autisme Drôme  
Ardèche : [www.planete  
autisme-dromeardeche.fr](http://www.planeteautisme-dromeardeche.fr)

## Au pique-nique de l'association (30 juin)

Le traditionnel pique-nique de l'association aura lieu cette année le 30 juin au Bois-des-Naix à Bourg-de-Péage, dès 12h30. Inscriptions : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com).

## À la conférence « Autisme et sexualité » (14 octobre)

Le 14 octobre de 14 heures à 17 heures à l'amphithéâtre du Département de l'Ardèche quartier Besignoles à Privas, Planète autisme Drôme Ardèche et le Département de l'Ardèche vous proposons une conférence sur le thème de l'autisme et la sexualité, assurée par M<sup>me</sup> Sandra Morati, éducatrice spécialisée et formatrice. Cette conférence est destinée à un large public : personnes porteuses d'autisme, familles, professionnels, citoyens...

En voici une brève présentation. La sexualité est un élan de vie qui anime chaque être humain. Les manifestations sexuelles diffèrent selon la personne, son âge, son genre, ses particularités sensorielles, cognitives et affectives, sa personnalité, mais aussi selon le milieu dans lequel elle évolue et les moments de sa vie. Pour les personnes autistes, l'accès à une vie intime et sexuelle est souvent rendu difficile par leur situation de handicap : particularités perceptives, difficulté à comprendre les codes sociaux, traitement particulier du langage verbal et non verbal, dépendance dans la vie quotidienne, vie en institution... Pourtant, la vie affective et sexuelle est pour toute personne, qu'elle se trouve ou non en situation de dépendance, un droit et un besoin fondamental pour le bien-être physique, émotionnel et relationnel. Cette conférence vise à transmettre aux personnes concernées des points d'appuis élémentaires pour favoriser l'accès à une vie intime et sexuelle au plus près des besoins de chacun(e).

La conférence est gratuite sur inscription avant le 11 octobre à : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com).

## SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

[Un algorithme d'aide au repérage de l'autisme va être mis à disposition des professionnels](#)

**Un algorithme pour faciliter le repérage, une réflexion sur les centres ressources et la limitation du nombre d'élèves à 7 dans les UUEA, la délégation interministérielle à l'autisme a dévoilé aux députés ses pistes de travail des prochains mois.**

Auditionnée par les députés le 21 mai dernier dans le cadre d'une mission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés, Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, est revenue sur la question du repérage et de la prise en charge. Elle a notamment annoncé la diffusion, dans les semaines qui viennent, d'un algorithme d'aide au repérage des signes d'alerte « *développé avec l'appui des scientifiques et de tous les professionnels concernés* » à destination des médecins et des professionnels de l'enfance. Des professionnels qui seront ensuite invités à orienter les familles vers les plateformes forfait précocité. Ces plateformes, Claire Compagnon l'espère, pourront désengorger les centres de ressources autisme (CRA) dont le délai d'attente ne fait qu'augmenter passant de 446 jours en 2017 à 457 en 2018. Elle précise également que ces derniers ne bénéficieront pas de budget supplémentaire en 2019. « *Nous discuterons des moyens supplémentaires quand nous aurons travaillé avec les CRA sur l'amélioration de leur fonctionnement* », explique la déléguée interministérielle qui estime que leur fonctionnement avec un processus de diagnostic long et « *extrêmement protocolisé* » n'est plus adapté à toutes les situations.

Par ailleurs, Mylène Girard, secrétaire générale de la stratégie nationale, a expliqué que le cahier des charges des unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA), actuellement en rédaction, allait limiter à 7, au lieu de 10 dans l'expérimentation, le nombre d'enfants pris en charge par classe. Sur les 10 nouvelles classes qui devraient ouvrir à la rentrée de septembre, 8 sont en cours d'identification. La stratégie de développement se heurte à deux types d'écueil : d'une part des problèmes organisationnels et en particulier de locaux disponibles dans les territoires urbains et d'autre part une absence de besoins identifiés dans des territoires où faute de médecins qualifiés les diagnostics sont trop tardifs.

Enfin, Claire Compagnon a répondu aux critiques des associations de parents d'enfants Dys ou souffrant de troubles du déficit de l'attention qui demandent l'extension du forfait précocité au-delà de 6 ans, afin de correspondre à l'âge de dépistage de ces troubles. Elle estime que le forfait précocité permettra quand même le repérage des cas les plus graves, qui restent la priorité d'action du Gouvernement. Elle précise également que le dialogue se poursuit puisque Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, a écrit aux associations pour leur proposer d'ouvrir une deuxième phase de négociations du forfait précocité pour l'accompagnement de ces enfants.

Seuls 38% des élèves scolarisés dans le médico-social passent le diplôme national du brevet

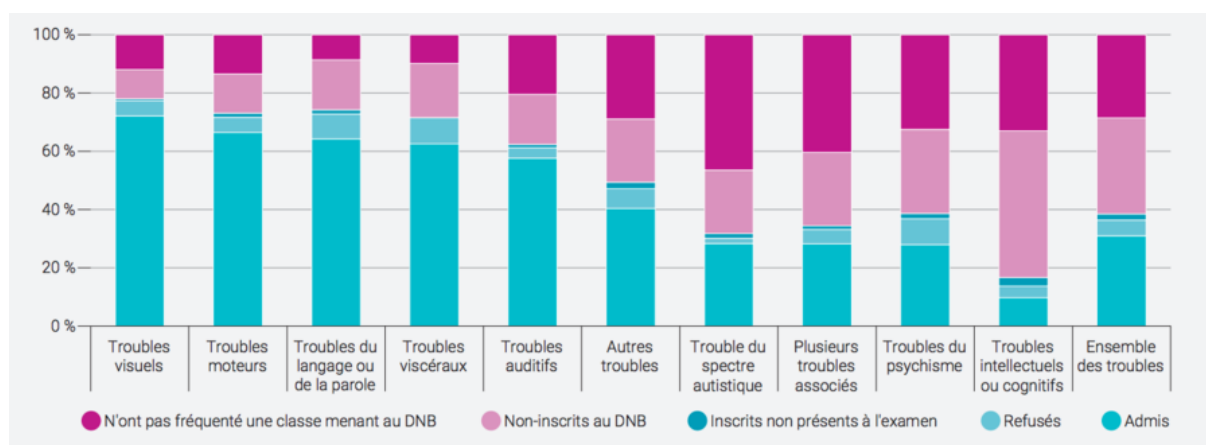
<https://www.education.gouv.fr/cid141089/a-17-ans-quatre-eleves-sur-dix-en-situation-de-handicapes-en-2001-ont-passe-le-diplome-national-du-brevet-dnb.html>

**Seuls 4 élèves en situation de handicap sur 10 ont validé le diplôme national du brevet à 17 ans. Les élèves scolarisés en établissement sanitaire ou médico-social et les élèves autistes sont ceux qui sont le moins souvent inscrits à ce diplôme.**

La Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp) publie une nouvelle enquête sur les parcours scolaires des élèves en situation de handicap qui révèle que 4 élèves sur 10 en situation de handicap ont validé le diplôme national du brevet (DNB) à l'âge de 17 ans. Ceux qui présentent le moins souvent l'examen sont les élèves scolarisés dans un établissement sanitaire ou médico-social (ESMS), ceux souffrant de troubles du spectre autistique (TSA) ou de plusieurs troubles associés.

À 16 ans, presque la moitié des élèves en situation de handicap nés en 2001 poursuivent leur formation dans la voie professionnelle dont 9% dans des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) de lycées professionnels, 11% continuent dans la voie générale, 6% sont encore au collège et 25% sont scolarisés dans un ESMS. Seuls 38% d'entre eux ont été inscrits au diplôme national du brevet (DNB). Ceux « n'ayant pas atteint une classe menant au DNB sont très majoritairement les élèves scolarisés dans un ESMS, les élèves présentant un TSA ou plusieurs troubles associés », note l'enquête.

C'est plus la nature du trouble que le mode de scolarisation qui conditionne le type de série du brevet (générale ou professionnelle). Ainsi 95% des élèves ayant un trouble visuel, presque 9 sur 10 de ceux ayant un trouble auditif, moteur ou viscéral, 8 sur 10 de ceux présentant un TSA ou un trouble du langage ou de la parole qui présente le DNB le font dans la série générale. En série professionnelle, les élèves handicapés souffrant de troubles psychiques ou de plusieurs troubles associés sont majoritaires.



[72% des élèves en situation de handicap nés en 2001 présentant un trouble visuel ont été admis au DNB contre 31% de l'ensemble des élèves handicapés.](#)

Lorsqu'ils présentent l'examen, leur taux de réussite est comparable à ceux des autres élèves : 85% à l'exception des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif (71%) et dans une moindre mesure ceux ayant un trouble du psychisme (76%). De plus, ils obtiennent même plus souvent des

mentions : 23% de mentions bien ou très bien contre 9% pour l'ensemble des élèves ayant passé le diplôme en 2016. Comme l'avait indiqué une précédente étude (lire notre article), l'origine sociale reste un facteur déterminant de l'inclusion des élèves en situation de handicap et l'inscription au DNB ne fait pas exception à cette règle puisque les élèves scolarisés en classe ou en milieu spécialisé sont beaucoup moins souvent inscrits au brevet.

Enfin, l'étude note que la réussite au DNB éclaire le parcours ultérieur des élèves en situation de handicap. Ainsi les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus nombreux à avoir réussi le DNB dans la série générale que les élèves préparant un certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) et inversement les élèves ayant obtenu le taux de réussite le plus faible sont souvent scolarisés en ESMS. Mais l'étude ne précise pas s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence.

## La concertation sur le revenu universel consacre une mesure de protection pour l'AAH

### Attention aux menaces sur l'AAH !

Le coup d'envoi de la réforme des minimas sociaux vient d'être donné. Ce 3 juin, Agnès Buzyn a présenté la méthode de concertation sur le futur revenu universel d'activité. La synthèse des travaux est attendue pour fin 2019 pour une application de la loi cadre à l'horizon 2023. Avec l'assurance de garde-fous pour le secteur du handicap.

Un pas de plus vers la création d'une aide « *qui fusionne le plus grand nombre possible de prestations* ». Annoncée par Emmanuel Macron dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018, la remise à plat du système de protection sociale par l'instauration d'un revenu universel d'activité (RUA) vient de se concrétiser ce 3 juin avec le lancement de la concertation. Devant les acteurs associatifs, les partenaires sociaux, les représentants des territoires et les différents ministres réunis avenue Duquesne pour l'occasion, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a ainsi détaillé la méthode de la première phase d'un chantier interministériel qui s'annonce « *sans précédent* ».

### « Définir les contours de la future prestation »

Prévue pour aboutir à une loi à horizon 2020 pour une mise en application vraisemblablement en 2023 — temps nécessaire à une transition « *réussie* », selon le ministère de la santé —, la réforme sera réfléchi en cinq cycles pour « *définir précisément les contours et les paramètres de la future prestation* ». La synthèse de ses travaux est attendue pour décembre.

*L'ensemble des montants dédiés aujourd'hui aux personnes en situation de handicap doit continuer à bénéficier au secteur du handicap. Extrait du document cadre de la concertation*

Constats, principes et objectifs de la réforme, périmètre, parcours de l'allocataire, gouvernance et financement... « *Nous devons, dans les mois qui viennent, conjuguer nos idées pour remettre à plat notre système d'aides sociales qui, au fil du temps, est devenu complexe et difficilement lisible, a ainsi souligné Agnès Buzyn en rappelant les taux records de non-recours aux prestations, de l'ordre de 30% pour le seul revenu de solidarité active (RSA). Le socle qui a été fixé par le président de la République, c'est une fusion du RSA, de la prime d'activité et des allocations logement. Mais les travaux qui s'ouvrent nous permettront d'analyser l'intérêt d'intégrer au revenu universel d'activité d'autres prestations.* » Parmi les trois allocations citées par la ministre : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

### **Le déroulement de la concertation**

Chargé de la concertation, Olivier Noblecourt engagera les échanges dans le cadre d'un comité national présidé par la secrétaire d'État auprès d'Agnès Buzyn, Christelle Dubos. Prévu pour se réunir au début et à l'issue de chacun des cycles de travail, celui-ci sera constitué en trois collèges (territoires, associations et partenaires sociaux) et complété par les travaux de trois sous-collèges (jeunes, handicap et logement). Un groupe d'experts composé de chercheurs et de personnalités qualifiées et un groupe de parlementaires seront également mobilisés. Le rapport final, rédigé par Fabrice Lengart, en charge de l'animation des travaux techniques, sera lui remis en fin d'année, et les différents scénarios retenus présentés au Gouvernement en décembre. Bien que la concertation raisonne à périmètre constant, « *si des arbitrages finaux doivent être pris par le Gouvernement [sur la question budgétaire], ils le seront* », a par ailleurs précisé le ministère de la Santé. Une concertation publique sera quant à elle lancée mi-juillet, pour un dépôt des contributions à compter de mi-septembre et un rendu de l'avis citoyen pour fin novembre.

### **Handicap : un engagement « très protecteur »**

La perspective avait déjà fait frémir le secteur, qui insiste dans une tribune publiée ce même jour dans le journal *Le Monde* sur le caractère singulier de ces prestations\*. Une crainte que le Gouvernement a immédiatement cherché à apaiser. « *Cette réforme ne doit engendrer ni inquiétude ni suspicion. Nous ne sommes pas là comme le craignent certains pour faire des économies budgétaires à tout prix au détriment des plus modestes* », a ainsi insisté Christelle Dubos.

Afin de maintenir ce « *climat de confiance* » avec les différentes parties, la secrétaire d'État a à ce titre présenté un document cadre de la concertation. Table de lois des discussions à venir, le mandat de concertation compte parmi ses grands commandements un garde-fou pour le secteur du handicap. S'il « *n'a pas pour objectif de fermer des options à ce stade* », selon Christelle Dubos, et confirme donc l'intégration dans la concertation de la question de l'AAH, le document édicte ainsi le « *respect d'un*



*principe simple : l'ensemble des montants dédiés aujourd'hui aux personnes en situation de handicap doit continuer à bénéficier au secteur du handicap* ». Un engagement « très fort et très protecteur », estime le ministère.

Reprise presque mot pour mot par Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, l'exigence affichée sera portée à l'œil attentif des représentants du secteur au sein des groupes de travail institutionnels, mais également au sein d'un sous-collège dédié, où siègeront les associations concernées et le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). La secrétaire d'État a à nouveau précisé à ce titre les enjeux d'un tel chantier pour les personnes handicapées : éviter les pertes de revenus importantes générées par l'emploi à temps partiel, mais aussi « *établir la frontière entre l'approche du revenu minimal de solidarité [...] et une logique de compensation du handicap* ».

### **« Faire converger » les chantiers RUA et PCH**

Plusieurs représentants du CNCPH présents dans la salle n'ont pas manqué de rebondir. « *Il faudra bien séparer le revenu de subsistance de la personne handicapée de la prestation de compensation du handicap (PCH), [...] il ne peut pas y avoir de confusion entre les deux* », a prévenu Dominique Gillot, sa présidente, par ailleurs inquiète de ce que pourrait cacher la sémantique du RUA. « *Le lien entre AAH et activité est questionnable alors que la possibilité de travailler reste très limitée et très théorique pour certaines personnes* », a de son côté souligné Pascale Ribes, administratrice au sein du conseil pour AFP France handicap, « *Il est évident qu'avec ces réflexions sur l'AAH, il va falloir se poser les bonnes questions, a renchéri la ministre. [...] Nous aurons un grand chantier sur la question de la prestation de compensation du handicap parallèlement qui va déboucher début juillet [sur l'éligibilité ou encore l'accessibilité à la prestation]. Il faudra à un moment faire converger les chantiers.* »

Et un autre secteur de faire enfin entendre ses craintes, cette fois quant à l'Aspa, également incluse dans le périmètre hypothétique de la réforme. Observant l'absence « *d'approfondissement* » et de sous-collège dédié à la question, Alain Villez, président des Petits Frères des pauvres, a à ce titre évoqué un « *manque dans la méthode* ». Celui-ci pourrait néanmoins peut-être être « *comblé si nécessaire* » en avançant dans la concertation, a fait savoir en conclusion Olivier Noblecourt, délégué interministériel chargé de la concertation.

*\* Ont signé la tribune : Laurent Desmard, président de la Fondation Abbé Pierre ; Christophe Devys, président du Collectif Alerte ; Patrick Doutréline, président de l'Uniopss ; Véronique Fayet, présidente du Secours catholique ; Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité (Fnars) ; Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde ; Alain Rochon, président d'APF France handicap ; Hubert Trapet, président d'Emmaüs France et Alain Villez, président des Petits Frères des pauvres.*

## DIVERS

### Poème

#### **Le handicap**

Savoir aider et accompagner  
Les personnes qui ont des difficultés  
Les aider à avancer  
Pour qu'elles se sentent rassurées  
Le handicap on le garde toute notre vie  
Ou une majeure partie  
Dans certains pays c'est considéré comme une différence  
Qui entraîne sur l'individu quelques conséquences  
Travailler dans des conditions agréables  
Sans que les autres nous remballent  
Prendre en compte notre stress  
Ainsi que le temps qui nous oppresse  
Avouer qui on est  
Mais il est parfois difficile de divulguer ses secrets  
Se lever le matin  
Tous les jours c'est le même refrain  
Défier les moqueurs  
Quand ils nous infligent de la douleur  
Le handicap nous donne l'impression  
D'être perdu face à de nouvelles situations  
Qu'il soit physique ou mental  
Cela n'empêche pas d'être sentimental  
C'est une façon de vivre  
Alors pourquoi il faudrait qu'on s'en prive

**Alexis PERALTA** (21 novembre 2017)

## Complément de libre choix de mode de garde (CMG) : le tiers payant va faciliter la vie des parents employeurs (information transmise par la CAF)

Le complément mode de garde (CMG) est une aide versée aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile, pour compenser le coût de garde de leur enfant et les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. L'évolution attendue visant à simplifier le CMG est désormais effective. Depuis mai dernier, les parents peuvent bénéficier de cette aide sans faire l'avance de frais. Les changements en bref :

- Le versement du CMG aux parents employeurs par Pajemploi (et non plus par la CAF) dans un délai de 3 jours seulement, après la déclaration sur [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr) ;
- La mise en place du tiers payant via le service Pajemploi+ (avec l'accord commun des parents et du salarié). Dans ce cas :
  - Pajemploi prélève directement sur le compte bancaire du parent employeur le salaire de l'employé après déduction du montant du CMG. Le parent ne paie donc que le montant restant à sa charge.
  - Pajemploi reverse ensuite le salaire total sur le compte de l'employé. Celui-ci est payé seulement 2 jours après la déclaration en ligne de l'employeur. Il bénéficie ainsi de paiements sécurisés et plus rapides.

Cette évolution du CMG en tiers payant constitue une forte plus-value pour les familles en simplifiant grandement leurs démarches pour l'accueil individuel de leur enfant. Elle marque aussi une avancée dans la politique petite enfance des CAF en accompagnant la promotion de ce type d'accueil ainsi que les professionnels concernés.

## AGENDA

- 16 juin** Educ'Ardèche, assemblée générale annuelle à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère : 9h30 accueil café, 10h assemblée générale, 11h apéritif offert, 12h pique-nique tiré du sac. Téléphone : 07 82 67 67 41 ou [educardeche@yahoo.com](mailto:educardeche@yahoo.com).
- 21 juin** Conférence sur les particularités alimentaires chez les personnes TSA, animée par Sophie Brunel-Aigon, orthophoniste, à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant, Valence), 18h30-20h30. Cette conférence est gratuite grâce au soutien

du Club Féminin des Kiwanis Valence, Rovaltain. Inscription obligatoire (avant le 17 juin) : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com).

- 22 juin** Café des proches à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 14h-17h.
- 22 juin** Café-rencontre Aspergers ados à la Maison pour Tous du Petit-Charran, 10h-12h et 14h-16h.
- 22 juin** Café-rencontre Aspergers adultes à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 15h-17h.
- 30 juin** Pique-nique annuel de notre association au Bois-des-Naix à Bourg-de-Péage, à partir de midi. Inscriptions : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com)
- 3-4 juillet** Formation sur la communication verbale et non verbale chez les personnes présentant des troubles du spectre autistique. Formatrice : M<sup>me</sup> Sophie Brunel-Aigon, orthophoniste libérale formée auprès d'EDI Formation. Renseignements et inscriptions : [centredeformationpada@gmail.com](mailto:centredeformationpada@gmail.com) ou 06 72 74 13 36. Inscriptions avant le 21 juin.
- 11-12 juillet** Formation générale sur l'autisme. Formatrice : M<sup>me</sup> Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif chez les personnes avec des troubles du spectre autistique. Renseignements et inscriptions : [centredeformationpada@gmail.com](mailto:centredeformationpada@gmail.com) ou 06 72 74 13 36. Inscriptions avant le 30 juin.
- 12-13 octobre** Formation musicothérapie-ateliers musique et autisme : ouverte à tout public adulte, parents et professionnels, animée par Pascal Viossat, musicothérapeute, membre de la Fédération Française de Musicothérapie et musicien. Renseignements et inscriptions : [centredeformationpada@gmail.com](mailto:centredeformationpada@gmail.com) ou 06 72 74 13 36. Inscriptions avant le 30 septembre.

## CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com). Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! [guillaume.desauza@yahoo.fr](mailto:guillaume.desauza@yahoo.fr).

Retrouvez-nous également sur [planeteautisme-dromeardeche.fr](http://planeteautisme-dromeardeche.fr) et sur notre page Facebook !